

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 15 (1879)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

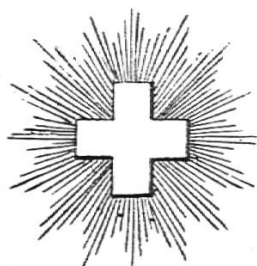
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 JUIN 1879.

XV^e Année.

N^o 12



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Comité directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande, aux membres de la Société et à tous les amis de l'instruction. — Bonnes habitudes. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Le Comité directeur

de la Société des instituteurs de la Suisse romande

Aux membres de la Société et à tous les amis de l'instruction.

La Société des instituteurs de la Suisse romande tiendra son VII^e congrès à Lausanne, les 14 et 15 juillet prochain.

A cette occasion, une exposition des moyens d'enseignement et du matériel scolaire aura lieu dans le collège de St-Roch, du dimanche 13 au dimanche 20 juillet inclusivement.

Les questions mises à l'étude pour être discutées dans nos séances sont les suivantes :

a) QUESTIONS GÉNÉRALES.

1^o *Les méthodes et les programmes en vigueur dans nos écoles tiennent-ils suffisamment compte du développement physique de l'enfant ?*

En cas de réponse négative, par quels moyens pourrait-il être apporté un remède à cet état de choses ?

Rapporteur : M. DUMUR, directeur des écoles de Vevey.

2^o *On se plaint parfois que les jeunes gens, quelques années après leur sortie de l'école, ont oublié la plus grande partie des connaissances qu'ils y avaient acquises.*

A quoi faut-il attribuer cet état de choses, et quels sont les moyens d'y remédier ?

Rapporteur : M. GIGANDET, professeur au progymnase de Delémont.

b) QUESTIONS SPÉCIALES.

1^o ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — *A quel âge convient-il de commencer l'étude du latin ?*

Rapporteur : M. LECOULTRE, régent au Collège de Genève.

2^o ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — *A quel âge les manuels pour l'enseignement primaire doivent-ils être mis entre les mains des élèves ?*

Pour quel degré de l'enseignement et pour quelles branches d'études pourraient-ils être supprimés ?

Rapporteur : M. COLOMB, instituteur, à Aigle.

Nous espérons que vous viendrez nombreux à Lausanne, pour mettre en commun le fruit de vos études et de votre expérience dans l'examen des questions ci-dessus.

Vous y viendrez nombreux aussi, pour resserrer les liens d'amitié qui se sont établis dans nos précédents congrès et pour affirmer une fois de plus la puissance de l'esprit d'association.

Nos cantons sont encore trop isolés dans leurs efforts pour répandre les bienfaits de l'instruction. De grands progrès ont été réalisés déjà par l'action commune des autorités scolaires de la Suisse romande dans le domaine des manuels. Mais il reste beaucoup à faire, encore, pour que tant d'études et d'efforts, personnels ou locaux, se concentrent et profitent au plus grand nombre.

Nous avons besoin de nous connaître mieux, les uns et les autres, en mettant en pratique que « *l'Union fait la force* ». Que de préventions tombent quand les hommes

se trouvent face à face, se communiquent directement leurs connaissances et leurs aspirations et mettent en commun leur amour pour la Patrie!

Nous comptons voir en grand nombre, autant et plus que dans les précédents congrès, Mesdames les institutrices, qui occupent si dignement une place de plus en plus importante dans l'éducation de la jeunesse.

Nous avons cherché à réaliser, dans la mesure du possible, l'union des membres du corps enseignant aux différents degrés de la hiérarchie scolaire, en inscrivant dans le programme du congrès, à côté des questions d'un intérêt général, deux questions spéciales concernant, l'une l'enseignement classique et l'autre l'instruction primaire.

Nous vous promettons une réception simple et cordiale.

Simple, comme il convient aux éducateurs de la jeunesse, qui doivent montrer que la grandeur d'une réunion ne consiste pas dans l'éclat de ses manifestations extérieures, mais dans le but qu'elle poursuit et dans l'excellence du résultat acquis.

Simple aussi, à cause des circonstances difficiles que fait à notre pays la crise qui pèse sur l'Europe et qui nous imposent l'obligation de tempérer la joie que nous éprouverons à nous trouver ensemble.

Nous espérons que notre réception sera cordiale, parce qu'elle sera basée sur l'affection sincère que nous éprouvons pour tous ceux qui partagent avec nous les labeurs et les joies de l'enseignement.

Que le congrès de 1879 marque un progrès dans notre histoire pédagogique et dans l'union toujours plus intime des membres du corps enseignant à tous les degrés!

Tel est notre désir le plus sincère.

Le Comité-directeur.

Intérêts de la Société.

Conformément à l'art. 6 des statuts de la Société, le Comité central qui sera nommé au congrès de Lausanne sera composé des délégués des cantons, dans la proportion suivante :

Vaud, 6. — Neuchâtel, 2. — Genève, 2. — Jura bernois, 2.
— Fribourg, 1. — Valais, 1. — Suisse allemande, 1.

Le programme du congrès et la carte de légitimation seront envoyés avec le numéro du 1^{er} juillet.

Les personnes qui veulent participer au congrès voudront bien faciliter la tâche du Comité d'organisation en se faisant inscrire au moyen de la formule qui sera jointe à la carte de légitimation.

Comme cela a été annoncé déjà dans le n° de l'*Educateur* du 1^{er} juin, les chœurs qui seront exécutés à l'ouverture des séances du congrès, sont :

Salut à la fête heureuse. (N° 18 du recueil de Zofingue.)
Cantique suisse. (N° 55 » »)

M. Paul Vulliet ayant dû, pour raison de santé, donner sa démission de membre et de vice-président du Comité-directeur, il a été remplacé en cette qualité, par M. Roux, directeur de l'école industrielle cantonale, à Lausanne.

Bonnes habitudes.

Les *bonnes habitudes* dénotent une éducation soignée. « Instruis le jeune enfant à l'entrée de sa vie, » dit Salomon, et il ajoute : « lors même qu'il sera devenu vieux, il ne s'en retirera point (Prov. XXII : v. 6) » Selon toutes les apparences, ce sage roi avait ici en vue l'empire de la coutume, et c'est comme s'il eût voulu dire : On ne perd pas les habitudes contractées dès l'enfance. Les prévenances, les manières comme il faut, sont dans le commerce de la vie des lettres de recommandation qui prouvent en notre faveur.

Parmi les principales habitudes qu'il importe de faire prendre aux enfants, nous indiquerons les suivantes : *la propreté, l'ordre, l'obéissance, l'amour de la vérité, la crainte de Dieu*, nos devoirs envers nos *semblables*, nos *parents* et nos *supérieurs*; *l'amour du travail, l'indulgence, la douceur, la bonté d'âme, la moralité, la civilité, l'amabilité* et *l'obligeance* qui nous porte à rendre service; en un mot, faire à autrui ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-même.

La paresse, ce vice redoutable qui caractérise l'enfance, doit être combattue par de vigilants efforts et par des encouragements,

donnés à l'activité, afin de prévenir l'oisiveté qui conduit à la misère.

Le défaut d'éducation se reconnaît à l'oubli des *convenances*. En toutes choses, il faut faire preuve de ce tact, jugement fin et sûr, qui ne nous trompe jamais.

Trop souvent, au préjudice de la connaissance et de la pratique des usages du monde, on sacrifie tout à l'instruction sans s'inquiéter de l'éducation proprement dite. Cependant, bien que les apparences soient trompeuses, la manière d'être, d'agir, de s'exprimer, exerce une grande influence sur l'opinion qu'on se forme de nous. — Buffon, qui, mieux que personne, a trouvé que *le style est l'homme*, n'écrivait jamais, dit-on, qu'en habit de velours et en manchettes de dentelles.

Un des reproches les mieux fondés qu'on puisse faire au mode actuel d'éducation, c'est de surcharger le programme de l'instruction primaire. On a eu raison de dire que l'on précipite par là le développement de l'intelligence et de la sensibilité morale. Au lieu de prolonger l'enfance par une éducation lente et progressive, on l'étiôle comme une plante de serre chaude : un développement trop hâtif des facultés intellectuelles, par des moyens factices, n'est pas moins funeste qu'une trop grande précocité physique. En fait d'éducation, le système de la vapeur et de l'électricité ne saurait être que fort dangereux. « Hâtez-vous lentement » (*festina lente*), disaient les anciens ; telle doit être notre devise. La nature demande la liberté d'action.

Charger trop les enfants d'un fatras de connaissances, ce n'est en quelque sorte que les enduire d'une couche de vernis dont l'éclat ne tarde pas à se ternir. Ce lustre d'emprunt n'est plus alors qu'une apparence de faux brillants qui ont la fragilité du verre. La fleur qui ne brille que d'un éclat éphémère est bientôt effeuillée ; son parfum éventé ne laisse plus qu'un vague souvenir ; elle finit bientôt par tomber dans l'oubli.

Dire que l'enfant dès le berceau se montre bon, n'est qu'un paradoxe à la Jean-Jacques ; le nouveau-né porte en lui bien des misères : rebelle, capricieux, opiniâtre, il trépigne et rougit de colère ; c'est une humeur revêche, dont les caprices prouvent le penchant au mal. Ce qui fait que l'on ne saurait apporter un trop grand soin à la première éducation des enfants.

Le respect pour l'enfance ne saurait trop tôt être observé. Dès ses premières années, un enfant retient dans sa mémoire bien des choses qu'on s'imaginait être demeurées inaperçues ; son intelligence, sa faculté de comprendre, lui font voir ce que l'on croyait échapper à ses yeux. On a beau dire : ce n'est qu'un en-

fant, » sa perspicacité pénètre les moindres choses. Il apprend à connaître sa mère et son père, ses frères, ses sœurs et les personnes qui l'entourent ; il puise parmi eux son premier vocabulaire. On l'entend balbutier quelques mots ; ceux de *papa*, *maman* lui deviennent familiers. Il distingue et nomme les objets qui frappent le plus ses sens ; l'onomatopée lui sert à désigner les animaux et les choses dont le nom lui est inconnu. La vue d'images, surtout coloriées, a pour lui un charme tout particulier ; on en profitera pour lui inculquer les leçons de choses.

L'usage de ses membres le rend agile, souvent même téméraire ; il grimpe partout et a besoin d'être surveillé dans ses différents ébats. Son intelligence se développe, sa mère allège ses souffrances ; elle devient la confidente des peines de son enfant. Quelques vices, dont il ignore les conséquences fâcheuses, viennent entacher ses jeunes années. Il faut se hâter de couper le mal dans sa racine en agissant avec prudence et discernement. L'autorité d'un père peut devenir ici indispensable ; mais l'éducation maternelle, principe que rien ne peut effacer, reste toujours présente, et l'enfant ne tarde pas à se persuader que : « l'asile le plus sûr est le sein d'une mère. » Le célèbre Lamartine nous apprend qu'il puisa ses premiers préceptes religieux sur les genoux de sa mère, alors que cette femme pieuse lui expliquait les estampes d'une Bible illustrée : tant il est vrai que l'exemple seul persuade.

Avant l'âge de cinq ou six ans, les enfants ne reçoivent pas l'instruction proprement dite, et l'on a bien raison de laisser à la nature le soin d'augmenter les forces du corps au grand avantage des facultés de l'âme. Les fruits dont on hâte la maturité ne répondent pas toujours à l'attente qu'on en avait ; il en est de même des talents précoces, qui très souvent demeurent stationnaires.

Souvent on s'applique à orner la mémoire, et pour le moral on ne fait presque rien ; cependant l'âme, principe de la vie, a dit Voltaire, est un feu qu'il faut nourrir et qui s'éteint s'il ne s'augmente. Sans trop moraliser un enfant, il doit être élevé dans l'amour et la crainte de Dieu ; l'idée de la toute-présence du créateur et conservateur de l'univers le préservera de bien des écarts. N'oublions pas que les principes religieux qui nous sont inculqués dès le jeune âge ne s'effacent jamais entièrement ; nous aimons à nous les rappeler, surtout au déclin de la vie.

Il ne suffit pas de donner un langage creux, façonné, pour orner l'esprit ; l'enfant doit apprendre de bonne heure à *penser*,

à réfléchir, à distinguer le vrai du faux, à se former une idée juste des objets qui l'entourent. Par rapport à l'éducation, le développement intellectuel de l'enfant dépend de la manière dont on éveille son attention.

L'*intuition*, cet enseignement élémentaire qui se fait par les yeux, frappe le mieux l'imagination et facilite le travail de la mémoire. L'enfant comprend et retient les choses qu'il voit, surtout lorsqu'elles lui sont expliquées clairement, c'est-à-dire d'une manière compréhensible et à la portée de son intelligence. Cette manière d'instruire donne aux enfants des notions claires sur les impressions de leur expérience individuelle. Après avoir appris le nom des choses, leur emploi, leur utilité, etc., l'élève appliquera cette gymnastique de l'esprit à l'étude toute intuitive de la langue maternelle, qui prendra la première place, et toutes les branches d'enseignement devront concourir à sa perfection. « N'exercez pas seulement les forces, exercez encore tous les sens qui les dirigent, » nous dit l'auteur d'*Emile*.

L'enseignement *intuitif*, qu'on ne saurait trop recommander, a trouvé des détracteurs : les Zoïles se reproduisent partout. Si cette méthode peut dégénérer en routine ennuyeuse et d'une sécheresse décourageante, c'est que les leçons de choses, cet exercice des organes, ne sont pas données avec ce discernement, ce charme de narration, cet entrain dont les enfants se montrent si avides. Evitez surtout ces contes absurdes de boucheries où les ogres, les croquemitaines se nourrissent de chair humaine. De pareils récits contre le sens commun ne tendent, le plus souvent, qu'à fausser de jeunes imaginations. Racontez plutôt à des enfants l'histoire du bon moissonneur, laissant quelques épis de blé sur son champ pour la pauvre petite glaneuse ; vous parlerez alors à leur sensibilité et ils vous comprendront.

L'enfant est à tel point pénétré de l'idée que le vrai seul est aimable, qu'il demande ordinairement à la fin d'une histoire si ce qu'on vient de lui raconter est effectivement arrivé. Répondez-lui négativement, vous le verrez bientôt désenchanté ; le charme de la réalité aura perdu pour lui sa qualité attrayante.

Pour résoudre les *difficultés grammaticales*, il importe d'aller du simple au composé. La plupart de nos grammaires se ressemblent ; ce sont plus ou moins des imitations serviles, calquées les unes sur les autres. Celles qui présentent des règles simples et courtes sont les meilleures.

Quant aux *dictées* indigestes, hérissées de difficultés, de mots incohérents, de phrases abruptes, sans liaison aucune, nous croyons qu'il est bon de les abolir. Le style simple, naturel, est

bien préférable ; il ne faut pas trop subtiliser ! Donc, plus de *phraséologie*.

La *lecture* à haute voix et l'*écriture* demandent plus de soins. L'art de bien lire exige nécessairement une intonation convenable ; il s'agit de donner à la voix l'euphonie de la parole. Cet enseignement, comme le prouvent nos recrues, laisse beaucoup à désirer. Le plus souvent la lecture et la *récitation* ne présentent qu'un ànonnement, qu'une uniformité de ton, qu'une monotonie qui tient en quelque sorte d'un moulin à paroles.

Beaucoup d'élèves récitent des morceaux rebattus dont ils comprennent à peine toutes les beautés. Par exemple : la *Mort d'Hippolyte*, de *Coligny*, de *Jeanne d'Arc*, des *Templiers*, le *Songe d'Athalie*, les *Fureurs d'Oreste*, les *Imprécations de Camille*, le *Lac*, chef-d'œuvre de Lamartine, etc., etc. Tout leur est bon, mais ne prouve absolument rien, si ce n'est qu'en faveur de leur mémoire. Le *qu'il mourût !* de Corneille, le *moi !* de Médée, ne sont que des mots vides de sens pour l'écolier qui ignore l'analyse littéraire¹.

La *grammaire* (les conjugaisons exceptées), l'*histoire*, la *géographie* ne doivent pas être apprises par cœur ; c'est un temps perdu qui peut être mieux utilisé. L'élève, muni de manuels ou de livres élémentaires, n'aura qu'à se préparer aux leçons qui lui seront prescrites. Retracer sur l'ardoise, à l'aide du dessin linéaire, l'esquisse d'un ensemble donné, facilitera le moyen de retenir ce qu'il s'agit d'apprendre. Du reste, c'est au maître qu'il incombe, au moyen du tableau noir, d'expliquer d'une manière catégorique et attrayante tout ce qu'il enseigne.

L'élève débutera par une description exacte et détaillée du lieu qu'il l'habite, de son pays, etc. Cette topographie lui facilitera l'étude indispensable du globe terrestre et des cartes murales.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Rapport annuel sur l'Ecole cantonale et la théologie à Lucerne, pour l'année 1877-1878, 36 pages, plus six biographies de professeurs morts pendant l'année 1878, 24 pages.

En recevant ce rapport, nous avons éprouvé quelque étonnement de n'y pas trouver le nom de Lycée à côté de celui d'Ecole cantonale, et de trouver en revanche le nom de Lycée remplacé par celui de théologie qui semblerait à elle seule représenter tout l'enseignement supérieur dans le

¹ Lorsque Talma, tragédien français, prononçait ces mots : « Zaire, vous pleurez ! » la plupart des spectateurs avaient les yeux baignés de larmes.

canton qui a produit les Troxler, les Eutychès Kopp, les prévôts Widmer et Bourcard Leu, les deux Pfyffer et tant d'autres hommes éminents. La théologie nous a fait l'effet d'une aérolithe suspendue là comme entre ciel et terre et ne tenant à rien de ce qui l'environne. Mais au lieu de nous arrêter aux bagatelles de la porte, pénétrons dans l'édifice et ouvrons le rapport en question. Nous y trouvons d'abord les noms des membres du conseil d'éducation au nombre de cinq, dont deux professeurs, ce qui n'est pas un indice d'esprit étroit de la part des organisateurs de l'école lucernoise.

Le personnel de l'enseignement théologique se compose de cinq membres, tous ecclésiastiques, parmi lesquels Aloyse Lütolf, qui vient de mourir, homme de savoir et de talent, le biographe de cet Eutychès Kopp, le critique qui a porté la lumière dans les arcanes de l'histoire suisse.

Le personnel de l'Ecole cantonale qui suit compte vingt-cinq membres dont sept spécialement attachés à la section classique, cinq à la section réelle et technique et les autres aux diverses parties de l'établissement.

On ne voit pas exactement quel est le nombre respectif d'ecclésiastiques et de laïcs que renferme ce corps enseignant; trois seulement portent le nom de *Révérends*. Notons en passant que le français est enseigné par un neuchâtelois catholique, M. Alexandre Ruédin, du Landeron, un parent du célèbre père Girard.

Passons aux élèves. La section réelle est formée de cinq classes dont la troisième se subdivise en sous-section technique et sous-section commerciale. La section réelle, dans son ensemble, compte 119 élèves. Le gymnase a huit classes dont les deux dernières portent le nom de *Cours de Lycée*, espèce d'école cantonale supérieure; ce qui est étrange puisqu'on a jugé à propos de supprimer le nom de Lycée comme établissement à part et d'organiser une école cantonale. Le gymnase a 102 élèves.

La théologie compte trois cours fréquentés par 5, 8 et 3 élèves, en tout 16, ce qui est peu pour un canton comme Lucerne.

Les cours de musique sont plus variés qu'ailleurs; on enseigne le violon, la flûte, la clarinette, la trompette, le cor, le chant, l'harmonium et l'orgue, mais ces dernières branches ne sont enseignées qu'aux classes hautes qualifiées ici d'établissement supérieur.

Outre les élèves réguliers, il en est qui fréquentent les cours d'arts et métiers le soir, au nombre de 34, plus ceux qui fréquentent ces cours *tous les soirs* formant, les uns, la section de dessin et de peinture, d'autres, celle de modelage et de gravure sur bois, d'autres encore travaillant sur la pierre ou le fer.

Une troisième catégorie d'élèves suivent un cours complémentaire de dessin et se divisent en deux sections dont la première a 16 élèves et la seconde 34.

Le programme des cours que nous venons d'indiquer ressemble naturellement à celui de tous les établissements de même nature. La langue française prend 5 ou 4 heures dans l'école réelle et ne s'enseigne pas au gymnase; il en est de même de l'italien et de l'anglais. Pour l'histoire suisse, on se sert du livre du chanoine Cœbi, qui a commencé par

traduire Daguet et a essayé ensuite de voler ensuite de ses propres ailes. La chimie commence avec la 3^e classe de la section réelle, la physique commence la 2^e année. La sous-section commerciale compte les branches suivantes : science commerciale, calcul commercial, comptabilité, travaux de comptoir et de correspondance française. Dans la 4^e classe, on enseigne la géodésie.

Au gymnase, le latin prend neuf heures, l'allemand cinq. Le grec commence en troisième classe ; on lui accorde cinq heures par semaine et sept au latin. L'histoire prend ici trois heures ; les manuels d'histoire générale en usage sont ceux de Gindely et de Welter.

Le programme de la théologie comprend onze cours : l'encyclopédie et l'apologétique, la dogmatique, l'histoire de l'Eglise, l'archéologie chrétienne, la lecture des Pères de l'Eglise, l'Exégèse, la langue hébraïque, la théologie morale, la théologie pastorale, le droit ecclésiastique et la pédagogie.

Il y a encore des cours spéciaux pour l'enseignement du français. On se sert de la grammaire de Borel (neuchâtelois, mort à Stuttgart) et des textes classiques de Demogeot.

Le chœur d'hommes est obligatoire dans les classes supérieures.

Les deux sections de l'école cantonale ont chacune leur bibliothèque. 48 étudiants reçoivent des bourses pour la somme de 5990 francs.

L'établissement a deux recteurs, M. Brandstetter, pour le gymnase et le Lycée et M. Bucher, pour la section réelle

Ce rapport, que nous venons d'analyser, est accompagné en guise d'appendice, de six biographies détaillées des professeurs morts depuis deux ans. Chacune de ces notices est rédigée par un des collègues des défunts. Le premier est Jean-Antoine Hersch, né dans l'Appenzell, en 1804, élève des Jésuites à Feldkirch, puis du collège de Lucerne. « C'était un pédant » ; au dire de son biographe, M. Rölly, et ce dernier l'excuse en disant que Hersche savait très bien où la pédanterie convient ou ne convient pas. Nous, suisses français, nous avons la bonhomie de penser qu'elle ne convient nulle part. Nous avons aussi nos pédants et nos poseurs, mais les gens d'esprit s'en moquent, et nous n'aurions jamais pensé que la pédanterie eût sa place quelque part. Hersch enseignait la géographie, l'histoire et finalement les mathématiques. Il a été préfet, directeur du gymnase et du Lycée, ce qui prouve qu'à Lucerne on est plus libéral qu'à Fribourg, où, depuis 1858, il faut être prêtre pour occuper les fonctions de directeur ou recteur. M. Hersche, ancien candidat en théologie suppléait, il est vrai, jusqu'à certain point à la qualité d'ecclésiastique par son zèle religieux et communiait en cérémonie à la tête des étudiants au temp pascal. Il est mort en 1876.

Les cinq autres professeurs enlevés à l'école cantonale ou au Lycée de Lucerne sont le chanoine am Rhein, habile prédicateur, un bon maître de chant et organiste, épris de son art ; Kauffmann, un dessinateur de talent ; Placide-Joseph Segesser, le chanoine Fischer, maître capable et sévère, auquel sa sévérité avait valu bien des misères de la part de ses élèves et le professeur de philosophie Ernest Grosbach homme distingué et dont le mérite justifie la notice étendue que lui a

consacrée M. le professeur Kauffmann-Hartenstein. Nous lui en emprunterons, en les traduisant, cela va sans dire, les traits principaux dans un prochain numéro.

DAGUET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

FRIBOURG. — Ce qui se passe dans la région officielle de ce canton mérite l'attention de tous les Confédérés soucieux de la liberté et de la dignité morale de leur pays.

Nous avons fait connaître à nos lecteurs qu'il était question de soumettre les professeurs, nommés jusqu'ici indéfiniment, à la réélection périodique et qu'on avait des raisons de supposer que c'était pour pouvoir se débarrasser des professeurs qui ne plaisaient pas qu'on avait imaginé ce mode d'agir, contre lequel Mgr Marilley s'élève dans l'intérêt des professeurs ecclésiastiques du collège. La discussion a été vive au Grand Conseil, où le parti conservateur ultramontain a été fort divisé. Nous résumons les principaux discours d'après le *Chroniqueur*, le journal gouvernemental, la *Liberté* et l'*Ami du Peuple*, les journaux cléricaux pur sang.

M. Weck-Reynold, en se déclarant hautement le promoteur de la loi, raconte que le recteur du collège, M. Frossard, lui a dénoncé quelques professeurs comme tenant des propos irréguliers dans des conversations particulières et que là-dessus, M. Weck, lui a montré dans la réélection périodique un moyen de se débarrasser des professeurs de cet acabit. Les professeurs étant, aux yeux de M. Weck, des fonctionnaires comme d'autres, il ne voit pas à quel titre on les mettrait au bénéfice d'une élection indéfinie. Mgr l'évêque a été évidemment pressé d'agir par les intéressés et en s'expliquant sur ce point avec le prélat, on s'entendrait certainement. D'ailleurs, quand il s'agira de professeurs ecclésiastiques, on ne fera rien qu'avec l'assentiment de Monseigneur.

L'opinion de M. Weck-Reynold est partagée par M. Schaller, directeur de l'instruction publique. On a bien soumis à la réélection périodique les maîtres de l'école normale d'Hauterive. Il voit de grands inconvénients à la permanence des fonctions et parle d'un fait hautement blâmable, commis par un professeur laïc, sans le désigner autrement.

M. le chancelier Bourgknecht et M. Jaquet, conseiller national, combattent les préopinants. M. Bourgknecht cite Bluntschli et Dubs pour prouver que les professeurs ne sont pas des fonctionnaires comme d'autres et ne doivent pas être soumis à une réélection périodique, c'est pourquoi ils ne prêtent pas le serment constitutionnel. La situation qu'on veut faire au corps enseignant n'est pas favorable au progrès des études. M. Jaquet s'appuie sur la loi de 1857 qui n'a pas fait des professeurs des fonctionnaires administratifs comme les autres.

Dans un second discours, M. Weck répondant aux objets, revient sur les professeurs laïcs et dit qu'en ce qui le concerne, il désirerait que *tous les professeurs* fussent ecclésiastiques sans distinction. — Même le bedeau, s'écrie ironiquement M. Isaac Gendre, le principal orateur des des radicaux, — oui, même le bedeau, répond M. Weck.

M. Liechti, de Morat, a pris la parole pour remercier M. Weck de sa franchise. On voit maintenant, a-t-il dit, pourquoi le district protestant du lac ne peut pas facilement envoyer ses enfants au collège.

Nous supprimons toutes nos réflexions. Elles se pressent cependant en foule à notre esprit. Nous nous bornons à établir les faits. Les observations viendront en leur temps.

PARTIE PRATIQUE

STYLE ET COMPOSITION

(Devoirs d'écoliers, recueillis à l'exposition universelle de Paris, 1878.)
Ecole primaire de Thourout (Belgique). — Division supérieure.

LETTRE

Annoncez à une amie que votre classe prendra part à l'exposition de Paris.

Thourout, 6 novembre 1877.

Ma chère amie,

Tu sais, n'est-ce pas, que l'année prochaine aura lieu à Paris une exposition universelle. La Belgique, cette terre si féconde en productions de toutes espèces ne manquera pas d'y prendre part. Il paraît que notre pays a envie de montrer jusqu'à quel point est arrivé l'enseignement primaire. En conséquence on enverra à l'exposition les cahiers de devoirs, les mieux tenus, d'entre les différentes écoles communales et adoptées. Nous pouvons donc aussi y prendre part et c'est pourquoi nous avons redoublé de zèle et de soins pour que nos cahiers soient dignes de fixer l'attention de Messieurs les membres de la commission Belge pour l'exposition, car tu sais qu'on fera un triage et qu'on enverra seulement à l'exposition les meilleurs d'entre tous. Oh ! que nous serions fières si nos cahiers étaient de ce nombre.

Dans ce doux espoir, j'aime à te répéter que je suis pour la vie
Ton amie attachée

Maria DE BRABANDÈRE, treize ans.

Ecole primaire de Namur (Belgique). — Division supérieure.

LETTRE SUR L'ORIGINE DES VÉGÉTAUX CULTIVÉS.

Cher ami,

Vous vous figurez peut-être que, de tout temps, en vue de notre alimentation, le poirier s'est empressé de produire de gros fruits à chair fondante ; que le choux-cabus, dans le désir de nous être agréable, s'est avisé de lui-même d'empiler en tête compacte de belles feuilles blanches. Vous vous figurez que la vigne, la pomme de terre, la betterave et tant d'autres encore, épris d'un vif intérêt pour l'homme, ont, de leur propre gré, toujours travaillé pour lui. Il vous semble enfin que les plantes alimentaires nous sont venues telles que nous les possédons aujourd'hui.

Détrompez-vous ; une plante sauvage est en général pour nous une triste ressource alimentaire ; elle n'acquiert de valeur que par nos soins.

Dans son pays natal, sur les montagnes du Chili et du Pérou, la pomme de terre à l'état sauvage est un maigre tubercule de la grosseur d'une noisette. L'homme cultive ce misérable sauvageon dans une terre substantielle, il le soigne, il l'arrose.

Et voilà que, d'année en année, la pomme de terre prospère et gagne en volume ou en quantité (*qualité*, corr.), et devient enfin de la grosseur* des deux poings. Et, ce mets royal, ce pain tout fait, qui ne demande ni meunier, ni boulanger, comme disait Parmentier, est aujourd'hui à la discrétion des plus pauvres.

Je comptais vous parler encore du chou, du poirier et de la vigne, mais je m'aperçois que ma lettre s'allonge et je termine en vous disant : A bientôt.

Tout à vous.

Maximilien PAUL, onze ans.

14 juin 1877. — Note : 1 faute.

Ecole primaire de Luxembourg (Grand duché de Luxembourg). —
Classe supérieure des filles. — (8^e année d'étude.)

UN JOUR DE CONGÉ (en français).

L'année passée nous avons fait une jolie excursion aux environs de Luxembourg. C'était en plein printemps, juste au moment où la nature offre le plus de charmes. Vers une heure nous sommes montés en voiture avec toute la famille. Nous sommes arrivés au bois vers deux heures, contents de pouvoir nous reposer sous les beaux chênes, où gazouillait (*gazouillaient*, corr.) une foule de petits oiseaux et de pouvoir cueillir des bouquets de muguets. Entretemps (*sic*) mon frère est allé commander un goûter à la ferme voisine. Nous l'avons suivi de loin, et en arrivant à la ferme, tout était préparé, et le bon lait qu'on nous y a servi, a été pour tous un vrai régal. Alors tous les enfants se sont réunis dans le grand jardin du fermier, où on s'est amusé parfaitement. En parcourant le jardin, on nous a fait remarquer une source d'eau, sortant du rocher et dont l'eau était fraîche comme en hiver ; c'était à qui en boirait le premier.

Ce n'est que vers sept heures que nous avons songé à nous remettre en route pour rentrer en ville, rapportant à ceux qui n'avaient pu nous accompagner, les bouquets de muguets cueillis au bois.

Berthe BOURGGRAFF.

Classe supérieure des garçons de Mondercange (village agricole, Luxembourg).

UN JOUR DE CONGÉ (en français).

Mon cher ami,

Je t'ai annoncé une heureuse nouvelle. C'était un beau jour pour nous que le jeudi ; or, c'était hier jeudi, et je t'assure que nous avons passé une heureuse journée. Le maître nous avait promis de faire une promenade à Zolœuvre. A 8 heures nous partions. Chemin faisant on s'est

divertis* en chantant et en riant. Les laboureurs travaillaient sur leurs champs. Les uns coupaient l'herbe, les autres labouraient, semailles et hersaient. Deux hommes coupaient du bois dans la forêt et un autre fendait le bois, que les deux autres avaient coupé. Les oiseaux gazouillaient dans les haies. A neuf heures nous sommes arrivés au lieu de destination, déjà passablement fatigués. Là nous recevions quelques cerisiers chargés des plus belles cerises à notre disposition. En un clin d'œil on mit en possession* les cerises (*sic*). Enfin, quand le maître a annoncé qu'il était temps de songer à la retraite, tous se sont étonnés que le temps se fut passé si vite.

Salut cordial de ton ami

Pierre STOFFEL, douze ans.

N.-B. — Dans les devoirs en langue française, — dit la préface du volume d'où nous tirons ces exercices, — non seulement la ponctuation, mais l'orthographe originale a été respectée. — Les mots fautifs ont été marqués d'un astérisque et un *sic* appelle l'attention sur les passages incorrects ou peu intelligibles.

ARITHMÉTIQUE

Solution du problème 28, page 102.

Soit x la profondeur du puits, comptée de l'orifice à la surface de l'eau, Θ le temps observé et v la vitesse du son dans l'air (333 m). Le mouvement de la pierre étant uniformément accéléré, nous avons, pour exprimer en secondes le temps t de la chute

$$t = \sqrt{\frac{2x}{g}} \text{ tiré de la formule } x = \frac{1}{2} g t^2. (g = 9,81.)$$

D'un autre côté, le son, parcourant v mètres par seconde, mettra $\frac{x}{v}$ secondes pour parcourir l'espace x ; et comme le temps observé Θ se compose du temps que le bruit de la chute de la pierre a mis à être perçu et de celui qu'elle a mis à tomber, nous aurons

$$\sqrt{\frac{2x}{g}} + \frac{x}{v} = \Theta, \text{ d'où } \sqrt{\frac{2x}{g}} = \Theta - \frac{x}{v}$$

Elevant au carré, chassant les dénominateurs et ordonnant par rapport à x , il vient

$$\frac{2x}{g} = \Theta^2 - \frac{2\Theta x}{v} + \frac{x^2}{v^2}, \text{ d'où } gx^2 - 2v(g\Theta + v)x + \Theta^2 v^2 g = 0.$$

$$x = \frac{v(g\Theta + v) \pm v\sqrt{v^2 + 2vg\Theta}}{g}$$

(M. François Franck.)

On pourrait aussi calculer d'abord le temps x qu'il faut pour que la pierre atteigne le fond. 25 — x = le temps qu'il faut pour que le son soit perçu.

On aura l'équation $4,9 x^2 = 333 (25 - x)$.

La profondeur du puits s'obtiendra par la formule $\frac{1}{2} g t^2$.

Laquelle de ces deux manières est la plus simple?

Reçu de MM. Boos (Locle) et Stébler la solution des problèmes 28 et 29.

ALGÈBRE.

Plusieurs de nos lecteurs désirent peut-être voir une démonstration plus simple que celle que nous avons donnée page 175. Voici donc celle envoyée par M. Ch. B. (Tramelan).

Considérons comme capitaux, le capital primitif et les différents intérêts successifs : 2000 fr., 100 fr., 5 fr., 0 fr. 25, 0 fr. 0125, etc. et demandons-nous combien chacun d'eux produira de fois intérêt pendant le temps donné. Nous constaterons bien vite que le 1^{er} capital produira dix fois intérêt, le 2^e 45 fois, le 3^e 120 fois, le 4^e 210 fois, le 5^e 252 fois, le 6^e 210 fois, etc., c'est-à-dire les combinaisons 10 à 10, 9 à 9, 8 à 8, 7 à 7, etc. de 10 nombres.

Nous avons ainsi :

2000 fr.	produisant	$\frac{10}{1}$	= 10 fois intérêt
100 fr.	»	$\frac{10 \cdot 9}{1 \cdot 2}$	= 45 » »
5 fr.	»	$\frac{10 \cdot 9 \cdot 8}{1 \cdot 2 \cdot 3}$	= 120 » »
0 fr. 25	»	$\frac{10 \cdot 9 \cdot 8 \cdot 7}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4}$	= 210 » »
0 fr. 0125	»	$\frac{10 \cdot 9 \cdot 8 \cdot 7 \cdot 6}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5}$	= 252 » »
etc.		etc.	etc.

A Ce qui donne :

10	· 0,05	· 2000	= 1000 fr.
45	· 0,05	· 100	= 225 fr.
120	· 0,05	· 5	= 30 fr.
210	· 0,05	· 0,25	= 2 fr. 625
252	· 0,05	· 0,0125	= 0 fr. 1575
210	· 0,05	· etc.	=
		etc.	etc.

B Mais répéter :

1^o 45 fois l'intérêt de 10 fr. c'est la même chose que

$$\frac{45}{10} = \frac{9}{2} \text{ fois l'intérêt de 1000 fr.}$$

2^o 120 fois l'intérêt : de 5 fr. c'est la même chose que

$$\frac{120}{45} = \frac{8}{3} \text{ fois l'intérêt de 225 fr.}$$

3^o 210 fois l'intérêt de 0 fr. 25, c'est égal à

$$\frac{210}{120} = \frac{7}{4} \text{ fois l'intérêt de 30 fr.}$$

4^o 252 fois l'intérêt de 8 fr. 0125, c'est égal à

$$\frac{252}{210} = \frac{6}{5} \text{ fois l'intérêt de 2 fr. 625, etc.}$$

En réunissant ces divers produits (A et B) nous aurons en définitive :

$$\begin{array}{rclclcl} 10 \cdot 0,05 \cdot 2000 & = & \frac{10}{1} \cdot 0,05 \cdot 2000 & = & 1000 \text{ fr.} \\ 45 \cdot 0,05 \cdot 100 & = & \frac{9}{2} \cdot 0,05 \cdot 1000 & = & 225 \text{ fr.} \\ 120 \cdot 0,05 \cdot 5 & = & \frac{8}{3} \cdot 0,05 \cdot 225 & = & 30 \text{ fr.} \\ 210 \cdot 0,05 \cdot 0,25 & = & \frac{7}{4} \cdot 0,05 \cdot 30 & = & 0 \text{ fr. } 625 \\ 252 \cdot 0,05 \cdot 0,0125 & = & \frac{6}{5} \cdot 0,05 \cdot 2,625 & = & 0 \text{ fr. } 1575, \text{ etc.} \end{array}$$

et qui démontre l'exactitude du procédé énoncé page 108 de l'*Educateur*.

Solution du problème 5, page 144.

Désignons par p le poids commun des deux lingots. Nommons x le nombre de millièmes qui exprime le titre du 1^{er}, et y le nombre de millièmes du titre du 2^e.

Le poids de métal fin contenu dans le 1^{er} est en millièmes $p x$; le poids contenu dans le quart du second est $\frac{p y}{4}$. Le titre du premier mélange sera donc

$$\frac{p x + \frac{p y}{4}}{p + \frac{p}{4}} \quad \text{Comme il doit être égal à } \frac{p x + \frac{p y}{4}}{p + \frac{p}{4}} = 936. \quad (1)$$

Le second mélange donne

$$\frac{p x + \frac{p y}{2}}{p + \frac{p}{2}} = 920. \quad (2)$$

cette autre équation

En multipliant le numérateur et le dénominateur de (1) par 4, ceux de (2) par 2, et en les divisant par p on trouve

$$\frac{4 x + y}{5} = 936 \quad (3) \quad \text{et} \quad \frac{2 x + y}{3} = 920. \quad (4)$$

Chassant les dénominateurs, on a

$$4 x + y = 4680 \quad (5) \quad \text{et} \quad 2 x + y = 2760. \quad (6)$$

Retranchant membre à membre l'équation (6) de l'équation (5), on obtient $2 x = 1920$, d'où $x = 960$. Par conséquent $y = 840$. Le titre du 1^{er} lingot est donc de 0,960 et celui du 2^e de 0,840.

(Buisson, dictionnaire de pédagogie.)

Le poids inconnu p de chaque lingot ayant disparu, on en conclut qu'il est inutile au problème et qu'il est quelconque, pourvu qu'il soit le même pour les deux lingots.

PROBLÈME.

8. On a deux nombres. On ôte la moitié du premier et le tiers du second. En tout on ôte 30 et les restes des deux nombres sont égaux. Quels sont ces deux nombres? (Aussi sans algèbre.)

Le Rédacteur en chef: A. DAGUET.